

DECLARATION DE CANDIDATURE

Pièces à fournir

DOCUMENTS GÉNÉRAUX à fournir pour chaque candidat du binôme et pour les remplaçants

⇒ 2 documents :

- copie d'un justificatif d'identité avec photographie en cours de validité
- original** du formulaire CERFA correspondant :
 - cerfa n°15244*02 pour les candidats (ils doivent être de sexe opposé)
 - dûment complété (bien remplir toutes les rubriques)
 - daté et signé par les deux membres du binôme (**signatures originales obligatoires**)
 - cerfa n°15245*02 pour les remplaçants (ils doivent être du même sexe que le candidat) :
 - dûment complété (bien remplir toutes les rubriques)
 - daté et signé par le remplaçant (**signature originale obligatoire**)
 - bien compléter le cadre n°5 au verso du formulaire
 - avec apposition de la **mention manuscrite obligatoire**

Ces formulaires peuvent-être téléchargés sur le site de la préfecture et complétés en ligne grâce au lien suivant :

<https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-et-citoyennete/Elections-politiques/Elections-partielles/Elections-departementales-partielles>

mais ils devront être imprimés et signés de manière manuscrite.



**UNE DÉCLARATION DE CANDIDATURE SUR LAQUELLE LA SIGNATURE ET/OU LA MENTION MANUSCRITE
SONT PHOTOCOPIÉES N'EST PAS RECEVABLE**

JUSTIFICATIFS DE LA QUALITE D'ELECTEUR à fournir pour chaque candidat du binôme et pour les remplaçants

■ Cas n°1 : Pour un candidat ou remplaçant électeur du département

⇒ 1 document à fournir :

- soit une attestation d'inscription sur une liste électorale du département indiquant :
 - nom, prénoms, date naissance de l'intéressé, sexe, lieu de vote

Cette attestation doit être **datée de moins de 30 jours** à la date du dépôt de candidature. Elle peut être :

- téléchargée sur le site service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- délivrée par le maire (avec cachet + signature originale du maire).

soit la copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé(e) (présenter l'original)

■ **Cas n°2 : Pour un candidat ou remplaçant électeur d'un autre département**

⇒ **2 documents à fournir :**

- une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant les mentions énumérées au cas n°1 ou une copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé.
- un justificatif d'attache fiscale :
 - soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par les services des finances publiques, justifiant l'inscription personnelle au rôle des contributions directes d'une commune du département au 1er janvier 2023. Seuls les avis d'imposition établis l'année du scrutin sont valables. Les avis 2021 et 2022 ne seront pas admis.
 - soit une attestation du directeur départemental des finances publiques justifiant que la personne devrait être inscrite au rôle des contributions directes dans une commune du département où elle se présente à la date du 1er janvier 2023
 - soit une copie d'un acte enregistré, établissant la qualité de propriétaire ou de locataire dans une commune du département, acquise en 2022 (présenter l'original).

■ **Cas n°3 : Pour un candidat ou remplaçant qui n'est électeur dans aucune commune**

⇒ **3 documents à fournir :**

- un justificatif de nationalité **en cours de validité**, (carte nationale d'identité ou passeport ou certificat de nationalité)
- un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois
- un justificatif d'attache fiscale (voir ci-dessus cas n°2)

EN CAS DE CANDIDATURE DEPOSEE PAR UN MANDATAIRE

⇒ **2 documents à fournir :**

- copie d'un justificatif d'identité avec photographie (**original à présenter lors du dépôt**)
- un mandat signé par les deux membres du binôme (**signatures originales**)

DECLARATION DU MANDATAIRE FINANCIER

Si la déclaration n'a pas déjà été faite en préfecture,

- pour un mandataire (personne physique) ⇒ **3 documents à fournir :**

- le formulaire de déclaration du mandataire financier **signé par les deux candidats**
- le formulaire d'accord du mandataire financier **signée par le mandataire**
- la copie du justificatif d'identité avec photographie du mandataire financier

OU, en cas d'association de financement électoral ⇒ **1 document à fournir :**

- le récépissé de déclaration de création de l'association de financement électoral délivré par la DDCS